

Phonétique évolutive et réfections analogiques (le cas du grec)

Francine MAWET

Université Libre de Bruxelles¹

The principle of «sound laws» is discussed from examples in greek phonetics. It is shown how analogy and the weight of grammatical paradigms may modify the regularity of sound changes and interfere with our perception of reconstructed forms or stages of language evolution. The concept of morphonology is also examined in relation with analogical processes.

I. La régularité des changements phonétiques, ou «lois phonétiques», est considérée comme l'un des piliers de la grammaire comparée depuis sa création au 19^e siècle, et comme la garantie de son caractère scientifique².

C'est le garde-fou contre l'amateurisme et ce qui distingue cette discipline d'étymologies pseudo-scientifiques comme celles que l'on peut lire dans des brochures touristiques à propos de tel nom de lieu, tel personnage, tel terme technique.

Ces changements phonétiques, qui affectent systématiquement le même phonème en une même position à une époque donnée, ont pour caractéristique commune d'être inconscients et réguliers. En effet, pour qu'une évolution phonétique ait lieu et se généralise, il faut que les locuteurs aient le sentiment de prononcer toujours le même phonème, sinon cette entorse au code de la langue serait aussitôt condamnée. Ce que soulignait A. Meillet, dans son *Introduction*, en parlant de «continuité» dans les changements linguistiques³ et que F. de Saussure qualifie d'«identité diachronique»⁴.

1 Faculté de Philosophie et Lettres, CP175, 50, av. F.-Roosevelt, B-1050 Bruxelles.

2 Leroy, 1971, pp. 38-40, 43-44; Mounin, 1974, pp. 206-216; von Wartburg-Ullmann, 1969, pp. 34-53.

3 Meillet, 1937, p. 20: «Dans tous les cas il y a continuité: les changements qui ont lieu spontanément et qui ne résultent pas de l'imitation de quelque manière de parler étrangère ne proviennent pas d'un désir d'innover; ils apparaissent au contraire malgré l'effort fait par l'enfant pour reproduire la langue des adultes, et à aucun instant ils ne sont si grands ni si nombreux que les générations dont les représentants vivent simultanément perdent le sentiment de parler la même langue.» (Voir aussi p. 21).

4 Peeters (2000, pp. 89-90, 92), dans un article plein de remarques et de mises au point pertinentes sur la notion de changement linguistique, auquel nous reprenons les observations ci-dessus («Nous ne reconstruisons pas les proto-langues mais seulement les formes des

L'idée de changement implique donc une certaine permanence au cours du temps⁵.

II. Des réflexions plus récentes sur la méthode de reconstruction de l'indo-européen remettent en cause la conception d'un prototype commun unitaire d'où dériveraient les formes dialectales historiquement attestées⁶. Ceci introduit indirectement une contradiction avec le principe de régularité des changements phonétiques, qui ne peut se concevoir qu'à partir d'une forme unique. Le principe de régularité des changements phonétiques pourrait cependant être maintenu, à condition de considérer que cette évolution (régulière et inconsciente) se fasse à partir d'une seule des variantes. Mais l'incertitude demeure de savoir à partir de quelle variante exactement se produit cette évolution (ou «continuité diachronique») et quelles étaient ces autres variantes. Il y a donc quelque part une rupture, un «hiatus», dans l'évolution de la langue, dont il faudrait pouvoir tenir compte dans la reconstruction.

III. Autre contradiction, soulignée par plusieurs linguistes et comparatistes, et qui s'oppose également à la conception d'un modèle unique reconstitué: l'évolution linguistique elle-même ne s'explique qu'à partir du phénomène de variation⁷.

Soulignons en passant que l'aspect «régularité» et l'aspect «variation» dans la langue reconstituée correspondent grosso modo à deux écoles ou deux tendances différentes dans la reconstruction linguistique, la reconstruction structurelle (illustrée par F. de Saussure) et la reconstruction formelle (illustrée par A. Meillet), ou encore les formalistes opposés aux réalistes⁸.

IV. Par la notion d'«identité diachronique», nous l'avons vu, de Saussure a mis en évidence le fait que le changement – changement inconscient –

langues originelles qui dans les diverses langues attestées n'ont jamais été remplacées par de nouvelles formes mais ont été fidèlement transmises de générations en générations, sans que les locuteurs contemporains s'aperçoivent du moindre changement.»).

5 Ainsi, *a* ne devient pas *e*, c'est toujours le même *a*, mais prononcé différemment. On ne peut dire de quelqu'un qu'il a changé que s'il s'agit toujours de la même personne. Réflexions reprises à Chr. Peeters, 2000, pp. 89-90. Voir aussi von Wartburg-Ullmann, 1969, p. 44.

6 Par exemple: [Reichler]-Béguelin, 1986, p. 226 (§ 232), p. 230 (§ 240), pp. 189-190 (§ 191); 1988, pp. 21-23; Vanséveren, 2000, pp. 143-144.

7 Hagège, 1986, p. 371 («La variation est, en dépit de l'apparence, liée à la notion de système»; le système est caractérisé par des unités qui se définissent par leurs différences, ces différences mêmes impliquant une diversification); Serbat, 1988, p. 11.

8 [Reichler]-Béguelin, 1988; Peeters, 2000, p. 91.

implique une certaine permanence à travers le temps⁹. Cette conception permet de distinguer la notion de changement de celle de remplacement, de substitution¹⁰. Le fait d'admettre des variantes dans le prototype reconstitué introduit inévitablement, à côté de changements réguliers («identités diachroniques»), des éléments de substitution, une variante s'imposant, lors de l'évolution, ou prenant la place des autres. Ce que percevait A. Meillet dans son *Introduction*¹¹. Les processus analogiques, qui provoquent eux aussi des phénomènes de remplacement, de substitution, s'opposent donc de même à la régularité des changements phonétiques, au caractère inconscient et permanent de l'évolution phonétique.

C'est ce que nous allons illustrer par quelques exemples au niveau du grec.

V. Des processus analogiques sont effectivement postulés pour expliquer certains traitements phonétiques «aberrants», soit entre l'indo-européen reconstitué et le grec, soit à l'intérieur du grec, au cours de son évolution.

V.a. Les désinences thématiques primaires actives des 2e et 3e personnes du singulier peuvent être reconstituées (sur le modèle, notamment, de l'indo-iranien et du latin) comme **-e-s-i*, **-e-t-i*. Le passage aux formes grecques, les désinences *-eīw*, *-ei*, fait phonétiquement problème. Il est expliqué par H. Rix¹² par un phénomène de métathèse: **-e-s-i* > *-eis* et **-e-t-i* > *-ei(t)*. Cette explication se heurte cependant à une difficulté phonétique, à savoir que la métathèse n'existe, en grec, que dans le traitement de **ry / ly* précédés des voyelles de timbre *a / o*¹³. A moins de supposer un traitement pré-grec particulier et non attesté par ailleurs, nous

9 Peeters, 2000, pp. 86, 89-90.

10 Peeters, 2000, p. 86.

11 Meillet, 1937, p. 30: «Seulement la «loi» pourra échapper au linguiste; il y a eu ainsi des changements phonétiques inconnus et qui resteront inconnus.» Ou: «Les effets d'une «loi» peuvent, il est vrai, être détruits au bout d'un certain temps par des changements propres à certains mots, par des actions analogiques, par des emprunts.» [Reichler]-Béguelin (1986), 122-124 (§§ 119-120). Chez les néo-grammairiens de même, les exceptions apparentes aux «lois» phonétiques étaient expliquées par les effets de l'analogie: Leroy (1971), 38.

12 Rix, 1976, § 274; Duhoux, 1992, pp. 474-476. Critique dans Bader, 1977, p. 140.

13 *moĀra* < **mōr-ǵa*, *tekmaōrv* < **tekmārǵv*: Lejeune, 1972, §§ 155, 176. Le témoignage du mycénien empêche en tout cas, pour la 3e personne, une explication **-e-ti* > **-esi* > **-ehi* > *-ey*, puisque, en mycénien, **-s-* intervocalique étant probablement devenu *-h-*, une notation ***-e-i* pour **-e-hi* serait, dans cette hypothèse, attendue, contrairement à *-e* attesté (ex.: *e-ke* ¶*xēi* «il a»): Duhoux, 1992, pp. 474-475 (de même à propos de l'hypothèse d'une 2e personne **-e-si-s* > **-e-hi-s* > *-eis*). Il faut souligner aussi que le *-ei-* des 2e et 3e personnes du singulier est une véritable diphtongue, et non un [eɪ]: Chantraine, 1961, §§ 343, 346; Lejeune, 1972, § 240.

nous trouvons donc, pour cette explication, face à une règle phonétique isolée et ad hoc. Plus satisfaisante intellectuellement est la supposition d'une réfection $*-e-s-i > eis$ au lieu de $**ei$ selon le carré analogique (¶)fere: (¶)ferew (formes d'imparfait) = f°rei: f°reiw (formes de présent), la 3e personne étant, elle-même, directement expliquée à partir d'une forme indo-européenne $*-e-i$ ¹⁴.

V.b. Les réfections analogiques sont fréquentes et exemplaires à l'intérieur des paradigmes flexionnels, la pression du système morphologique y étant particulièrement forte.

Pour expliquer certaines formes phonétiquement «aberrantes», des manuels scolaires n'hésitent d'ailleurs pas, à leur propos, à formuler des règles phonétiques tout à fait non scientifiques et incohérentes linguistiquement. Ce qui pédagogiquement nous semble une grossière erreur. En mathématique, on ne dira pas qu'on «ajoute zéro» quand on passe de 10 à 100, on glisse plutôt de la colonne des dizaines à celle des centaines. «Ajouter zéro» n'a aucun sens¹⁵. L'erreur est identique lorsque l'on invente des règles phonétiques, soi-disant pour la clarté ou la facilité pédagogique, mais qui ne répondent à aucune logique phonétique.

Ainsi, à propos des verbes se terminant en consonne, nous lisons ceci: «dans les verbes dont le radical se termine par une dentale, la dentale disparaît devant s et k, et se change en s devant m, t et y¹⁶.» Cette «règle» recouvre des règles phonétiques régulières, à savoir les traitements de dentale + s > s et de dentale + dentale > s+ dentale (ex.: *°lpad-si > °lpasi, *°ad-ya > °asya), mais aussi des processus analogiques (*p°peiy-tai > p°peistai --> p°peismai pour **p°peiymai) et des procédés de «fausse coupe», aussi sous la pression de l'analogie: p°-pei-ka pour **p°-peiy-ka ou ke-kōmi-ka pour **ke-kōmid-ka. Car jamais, en grec, une dentale ne se change en -s- devant -m- (ex.: °ad-ma «gonflement des vagues»)¹⁷. Ce type de règle

14 Kury[]owicz, 1964, p. 156; Watkins, 1962, p. 103; 1969, p. 122; Bader, 1971, p. 307. Le développement, relativement tardif, du type thématique indo-européen explique les divergences de fonctionnement et de forme d'un dialecte à l'autre. Ainsi, $*-e/o-i$ donne le type thématique actif en grec (¶xei), mais, en védique, le moyen thématique (*stáve*) ou le moyen athématique (*Éáve* - grec steu`to).

15 J. Dony, instituteur de 6e primaire à l'école francophone «La Fermette» de Wezembeek-Oppeem (commune de la périphérie bruxelloise), année 1986-87.

16 Roesch-Thomas-Hombert, 1964, p. 85 (§ 95.2).

17 Chantraine, 1968-1980, p. 780; Lejeune, 1972, §§ 56-57. La séquence dentale + gutturale, quant à elle, n'est pas attestée, les seuls groupes d'occlusives attestés en grec étant ceux dont le second élément est une dentale.

grammaticale a pour principal défaut de confondre deux niveaux d'analyse, la «loi phonétique», processus évolutif diachronique, et le processus analogique qui intervient au niveau morphologique.

De même, on enseigne que le *-n* final des thèmes en nasale «devant *-m*, se change en *-s*¹⁸» (fa^on^v: p^ofasmai, pefasm^onow), ce traitement anormal correspondant, en fait, probablement à une réfection analogique sur le modèle des thèmes en dentale.

Processus analogique également dans le cas du «parfait en aspirée» de certains verbes en labiale ou gutturale (à partir de formes comme pefuvlaxye < *pe-fuvlak-ye), dans le «futur contracte ou attique» des verbes en liquide et en nasale (ba1^{''}, futur de bā11v), étendu analogiquement à partir de thèmes se terminant originellement en laryngale (Û1^{''} formé sur un thème *h3el-h1-s-), etc.¹⁹.

Soulignons que les processus analogiques (au sein desquels nous rangeons les «fausses coupes») permettent d'expliquer à la fois la création de morphèmes (*-sya* et *-sye*)²⁰ et leur extension (parfaits en *-ka*, futur en *-sv*). Il est d'ailleurs intéressant de souligner que ces actions analogiques se produisent sous nos yeux, entre l'époque mycénienne et le grec alphabétique: ex. pe-pi-te-me-no-jo (pepeiy^onou) = attique pe-peis-m^onou²¹.

Les exemples sont légion, particulièrement dans le système verbal grec, et la liste pourrait être allongée, si cette énumération ne devenait fastidieuse²².

18 Roesch-Thomas-Hombert, 1964, § 98.3.

19 Mawet, 1994, pp. 82-83.

20 Chantraine, 1964, p. 293; Watkins, 1969, pp. 128-129 (*-s-ya* par extension du traitement dentale+dentale > *s+* dentale, et *-s-ye* en rapport avec la désinence indo-iranienne **-dhvai*). Le cas de la désinence d'infinitif moyen *-sya* est discuté: Chantraine, 1964, p. 279; Duhoux, 1992, pp. 248-249; Vanséveren, 2000, p. 69. On soulignera ici la tendance générale à la constitution de désinences moyennes de type *-smai*, *-smeya*, sur le modèle de *-sye* (p^opeisye): Mawet, 1994, p. 83. Le plus-que-parfait en *-ein*, *-eiw* *-ei* résulte de l'extension à travers tout le paradigme de *-ei-* de la 3e p., provenant lui-même d'une extension analogique à partir de radicaux se terminant par *-h-*:

-h-a > -e-a > -h

-h-aw > -e-aw > -hß

-ha > -e-e > -ei

Kury[[owicz, 1964, p. 91.

21 Duhoux, 1992, p. 42.

22 Les exemples ne manquent cependant pas non plus dans le système nominal: ex. le maintien du *-s-* intervocalique dans les datifs pluriels: pōlesi, pæxesi, flxyÍsi.

Il semble ainsi impossible d'étudier la morphologie grecque sur la seule base des lois phonétiques régulières. Les processus analogiques interviennent sans cesse dans l'explication de la formation des paradigmes grammaticaux, surtout verbaux, et modifient même la forme des radicaux, faisant apparaître des variantes ou allomorphes (par exemple, les formes *pei-/peiy-* pour *πεῖν*, *tei-/tin-* pour *τῆν*). L'importance des phénomènes analogiques est d'ailleurs soulignée à plusieurs reprises dans la *Morphologie* de P. Chantraine²³ ou dans l'ouvrage de Y. Duhoux sur le verbe grec, qui y consacre un chapitre²⁴.

VI. L'intervention de phénomènes analogiques dans la constitution des paradigmes grammaticaux et leur pression sur le système phonétique nous amène à une question corollaire, celle de la morphonologie²⁵. Créée en 1931, la morphonologie se voulait l'étude de l'intégration de la phonologie dans la morphologie²⁶. Cette définition permettant de nombreuses interprétations, trois tendances se dessinent dans les conceptions de cette discipline:

- étude de la structure phonologique du morphème;
- étude des changements combinatoires que subit un morphème en combinaison avec d'autres;
- analyse des changements phonétiques qui ont fonction morphologique²⁷.

Les deux premières définitions nous semblent trop larges. Tout morphème étant constitué de phonèmes, la morphologie se trouve nécessairement confrontée à des phonèmes et donc à des traitements phonétiques. Soit il s'agit de traitements phonétiques réguliers et il n'y a pas lieu de les distinguer des autres cas où ils se produisent (par exemple, l'apophonie en latin ne dépend pas de la nature du morphème où elle se produit, mais de la position de la voyelle brève dans le mot); soit on analyse la constitution des morphèmes et il s'agit alors de morphologie (par exemple, les alternances vocaliques de l'indo-européen sont foncièrement un procédé morpholo-

23 Chantraine, 1964, p. 195 (§ 225), p. 248 (§ 295), p. 177 (§ 201), etc.

24 Duhoux, 1992, pp. 39-44.

25 Nous reprenons ici certains éléments d'un article publié en 1994, qui rejoignait indépendamment les conclusions d'un article de F. Krier que l'auteur a eu l'amabilité de nous communiquer, ce qui nous a permis d'encore méditer sur la question: Mawet, 1994, pp. 79-86; Krier, 1995, pp. 13-20.

26 Trubetzkoy, 1931, pp. 160-165.

27 Kury[[owicz, 1967, pp. 158-172.

gique qui utilise des oppositions phonologiques existant dans la langue, comme tout morphème est constitué de phonèmes à sa disposition dans la langue étudiée). Seule la troisième définition nous semble devoir être retenue. Car, dans ce cas, seuls sont pris en considération des changements phonétiques qui se produisent uniquement dans certains morphèmes et qui éventuellement peuvent déterminer l'émergence de nouveaux morphèmes. Le phénomène fondamental à la base de la morphologie, au sens strict retenu ci-dessus, dans la plupart des cas (et dans les exemples habituellement cités, comme l'Umlaut du germanique) est l'analogie. Un phénomène phonétique ne devient morphologique que si l'analogie le fait passer de la phonologie à la morphologie. F. Krier est arrivée indépendamment à la même conclusion que nous, dans une analyse critique sur la morphologie, où elle souligne le caractère «hybride» de ce concept et montre la nécessité de traiter séparément phonologie et morphologie²⁸.

VII. En résumé, peut-on faire de la phonétique sans morphologie? Peut-on exclure la morphologie de la reconstruction?

La prépondérance traditionnellement accordée à la phonétique dans la reconstruction linguistique résulte de la régularité du traitement phonétique, inhérente elle-même à son caractère inconscient, l'évolution linguistique se produisant à l'insu des locuteurs²⁹.

Il en est autrement des aspects de la langue, comme la morphologie ou la sémantique, qui subissent plus directement l'action de la société, sont conscients et non systématiques³⁰. Dans ce cas, en effet, la modification ou l'altération du code linguistique sont perçues par les locuteurs et entraînent une réaction de rejet ou d'acceptation.

Les transformations morphologiques sont non seulement irrégulières, elles permettent aussi la subsistance de formes anciennes, comme la coexistence en français de «il est-ils sont», à côté de la flexion régulière des verbes en *-er*³¹. Elles sont, de plus, réversibles. Ainsi l'Umlaut du germanique, qui appartient diachroniquement à la phonétique et fonctionne en synchronie comme marque morphologique du pluriel ou des 2e et 3e personnes du singulier, peut s'effacer: à côté de *du wäschst, er wäscht* apparaissent, en allemand contemporain, des formes sans Umlaut: *du waschst, er wascht*,

28 Krier, 1995.

29 Peeters, 2000, p. 93.

30 Peeters, 2000, p. 93.

31 Meillet, 1937, p. 31.

selon l'observation de F. Krier³². De tels retours en arrière ne sont pas concevables au niveau phonétique.

En ce qui concerne les évolutions sémantiques, si on peut reconnaître qu'elles sont insensibles, comme les évolutions phonétiques, à la faveur, par exemple, de contextes ambigus³³, elles sont elles aussi non systématiques.

Néanmoins, l'évolution phonétique, nous l'avons vu, ne reflète pas toujours sans faille l'état d'une langue reconstituée. En effet, nous l'avons rappelé, cette évolution présuppose des variations. Une fois qu'un changement phonétique s'est produit à partir d'une des variantes du système phonétique de la langue étudiée, nous n'avons plus nécessairement trace des autres variantes. Des chaînons manquants peuvent donc exister, rendant une reconstruction exacte de chaque étape synchronique de la langue quasiment impossible³⁴.

En outre, des phénomènes de substitution ou de remplacement, au rang desquels nous avons classé les processus analogiques, rompent l'évolution régulière de la langue et y provoquent des sortes de «hiatus».

Cependant, au contraire de phénomènes externes, comme les emprunts, les processus analogiques sont des éléments internes à la langue, à un niveau de langue donné, et directement liés à la constitution de paradigmes grammaticaux. Ils ont certainement dû intervenir dans la longue histoire des langues indo-européennes, et particulièrement dans les étapes préhistoriques que nous ne pouvons que reconstituer.

Etant donné que nous reconstituons une langue, ou les stades intermédiaires de l'évolution d'une langue, à partir de formes linguistiques qui sont essentiellement des mots constitués de morphèmes et intégrés dans des catégories et des paradigmes grammaticaux, des traits phonétiques irréguliers résultant de «fausses coupes» et de processus analogiques ne peuvent échapper à nos analyses et à nos tentatives de reconstruction. Faut-il encore rappeler que la parenté entre des langues ne peut s'établir sur base de phonèmes, facilement empruntables (comme les rétroflexes des langues dravidiennes en indien), elle repose essentiellement sur des comparaisons

32 Krier, 1995, p. 18.

33 Peeters, 2000, p. 95.

34 Ainsi, Meillet (1937, p. 30) écrivait: «Les effets d'une «loi» peuvent, il est vrai, être détruits au bout d'un certain temps, par des changements propres à certains mots, par des actions analogiques, par des emprunts: mais la «loi» ne perd pour cela rien de sa réalité, car toute cette réalité est transitoire et consiste en la manière dont les sujets ont fixé leur articulation pendant une période déterminée».

de morphèmes et de mots, les rapports phonétiques réguliers étant seulement des outils permettant de rapprocher des unités significatives, morphèmes ou lexèmes. Par ailleurs, bien des mots que nous comparons ne sont plus analysables dans le détail de leur formation, si bien que, dans la comparaison entre formes, nous sommes sans doute parfois confrontés à notre insu à des traitements phonétiques irréguliers dus à des processus analogiques.

Enfin, la morphologie s'isole difficilement de la sémantique et des fonctions des morphèmes. L'histoire des morphèmes montre que ceux-ci ne sortent pas du néant, mais résultent de la différenciation formelle de leurs diverses fonctions. Ce n'est pas le morphème en tant que tel qui est renouvelé, mais seulement la partie du morphème correspondant à une de ses fonctions³⁵.

La description des différentes synchronies phonétiques d'une langue et de leur évolution se dissocie donc, nous semble-t-il, difficilement de la morphologie, à travers notamment les processus analogiques, elle est aussi inévitablement confrontée à des éléments fonctionnels ou sémantiques.

En définitive, les règles phonétiques tirées des manuels scolaires et que nous avons sévèrement critiquées en début d'article, en dépit de leur formulation scientifiquement incorrecte, décrivent, de façon maladroitement peut-être, une réalité linguistique qu'il est difficile d'ignorer, la pression du système morphologique sur le système phonétique ou l'interférence de la morphologie dans la phonétique, aussi bien dans la description synchronique d'un niveau de langue donné que dans l'explication de son évolution et dans sa reconstruction.

La difficulté est finalement de maintenir, dans la description de l'évolution linguistique ou dans la reconstruction, un équilibre entre un formalisme trop strict qui nierait l'idée même de variation dans le langage, et donc l'élément qui justifie son évolution, qui finirait aussi par dépouiller le langage d'une partie importante de sa substance (morphologie, sémantique, aspect fonctionnel), et, d'autre part, une vision trop large de la langue, au risque de sortir du domaine «clos» de la linguistique, selon les termes de

35 Selon l'analyse de J. Kury[łowicz]. Ceci a été illustré, par exemple, par la constitution du genre féminin en indo-européen, par la recharacterisation de l'élargissement de racine **-ti-* en fonction de nom d'action (sous la forme **-ti-*), etc. Kury[łowicz] (pour l'aspect théorique notamment), 1964a, § 3; 1964b, pp. 26-28; Bader, 1974, pp. 30, 40-41; [Reichler]-Béguelin, 1986, pp. 129-148, pp. 181-190.

Cl. Hagège³⁶, et de négliger les règles strictes d'une analyse scientifique et méthodique. Un difficile équilibre entre l'application de règles de méthodes rigoureuses et le respect de la complexité des faits linguistiques. Ou pour revenir à l'éternel débat, l'opposition entre formalistes et réalistes.

Bibliographie

- Bader, F. (1971). Réflexions sur le verbe indo-européen. *Revue de Philologie, de Littérature et d'Histoire Anciennes*, 45, 304-317.
- (1974). *Suffixes grecs en -m-: recherches comparatives sur l'hétéroclisie nominale*. Genève-Paris: Droz-Minard-Champion, Centre de Recherches d'Histoire et de Philologie de la IVe section de l'EPHE, III. Hautes études du monde gréco-romain, 6.
- (1977). (Compte-rendu de Rix, H., 1976). Historische Grammatik des Griechischen. Laut- und Formenlehre. Darmstadt. *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, 72, 134-140.
- Chantraine, P. (1961). *Morphologie historique du grec*. (2e éd.). Paris: Klincksieck, Nouvelle collection à l'usage des classes.
- (1968-1980). *Dictionnaire étymologique de la langue grecque. Histoire des mots*. Paris: Klincksieck.
- Duhoux, Y. (1992). *Le verbe grec ancien. Eléments de morphologie et de syntaxe historiques*. Louvain-la-Neuve: Peeters, Bibliothèque des Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain, 61.
- Hagège, C. (1985). *L'homme de paroles. Contribution linguistique aux sciences humaines*. Paris: Fayard, Folio-Essais.
- Krier, F. (1995). Morphologie, Phonologie, Morphonologie. In E. Faucher, R. Métrich, & M. Villaume (éd), *Signans und Signatum. Auf dem Weg zu einer semantischen Grammatik. Festschrift für Paul Valentin*. (pp.13-20). Tübingen: Günter Narr.
- Kury[[owicz, J. (1964a). *Inflectional Categories of Indo-European*. Heidelberg: Carl Winter, Indogermanische Bibliothek. 3. R. Untersuchungen.
- (1964b). On the Methods of Internal Reconstruction. In *Proceedings of the Ninth International Congress of Linguists*. (pp. 9-36). La Haye.
- (1967). Phonologie und Morphonologie. In J. Hamm (éd.), *Phonologie der Gegenwart* (pp. 158-172). Vienne.
- Lejeune, M. (1972). *Phonétique historique du mycénien et du grec ancien*. Paris: Klincksieck, Tradition de l'Humanisme, IX.
- Leroy, M. (1971). *Les grands courants de la linguistique moderne*. (2e éd.). Bruxelles: Université Libre de Bruxelles, Faculté de Philosophie et Lettres.
- Mawet, F. (1994). Morphonologie-analogie. In J. De Clercq, & P. Desmet (éd.), *Florilegium Historiographiae Linguisticae*. (pp. 79-86). Louvain-la-Neuve: Peeters, Bibliothèque des Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain, 75.

36 Toute réalité n'entrant pas dans la description fonctionnelle d'une langue. Cf. Hagège, 1985, p. 311: «Il n'y a de science que du clos, et le territoire linguistique ne peut être noyé dans l'océan des supputations non appuyées sur la forme».

- Meillet, A. (1937). *Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes*. (8e éd.). Paris. (Réimpr. 1969, University of Alabama, Alabama Linguistic & Philological Series, 3).
- Mounin, G. (1974). *Histoire de la linguistique des origines au XXe siècle*. Paris: PUF, Coll. SUP.
- Peeters, Ch. (2000). Parenté génétique, reconstruction et identité diachronique. In S. Vanséveren (éd.), *Modèles linguistiques et idéologies: «indo-européen»*. (pp. 85-96). Bruxelles: Ousia, coll. Ebauches.
- [Reichler]-Béguelin, M.-J. (1986). *Les noms latins du type mīns. Etude morphologique*. Bruxelles: Latomus, Coll. Latomus, 195.
- (1988). La méthode comparative de Meillet: statut et légitimité des reconstructions. In *Antoine Meillet et la linguistique de son temps. Histoire. Epistémologie. Langage*, 10, fasc. 2, 11-24.
- Rix, H. (1976). *Historische Grammatik des Griechischen. Laut- und Formenlehre*. Darmstadt: Wissenschaftliche Buchgesellschaft.
- Roesch, L., Thomas, P., & Hombert, M. (1964). *Eléments de grammaire grecque*. (13e éd.). Wetteren: «Cultura».
- Serbat, G. (1988). *Linguistique latine et linguistique générale*. Louvain-la-Neuve: Peeters, Bibliothèque des Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain, 39.
- Trubetzkoy, N. S. (1931). Gedanken über Morphonologie. *Travaux du Cercle Linguistique de Prague*, 4, 160-165.
- Vanséveren, S. (2000). «Prodige à voir». *Recherches comparatives sur l'origine casuelle de l'infinitif en grec ancien*. Louvain-la-Neuve: Peeters, Bibliothèque des Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain, 103.
- von Wartburg, W., & Ullmann, S. (1969). *Problèmes et méthodes de la linguistique*. (3e éd.). Paris: PUF, «Le Linguiste», 7.
- Watkins, C. (1962). *Indo-European Origins of the Celtic Verb. I. The Sigmatic Aorist*. Dublin: The Dublin Institute for Advanced Studies.
- (1969). *Geschichte der Indogermanischen Verbalflexion*. Heidelberg: Carl Winter, Indogermanische Grammatik. Bd. III Formenlehre, 1. T.